

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_072**

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Election du 2ème Vice-
Président*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 51
Procurations : 2

Nombre de votants : 53**Présents :**

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2026

Délibération CC_2026_072

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Election du 2ème Vice-Président

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de deuxième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Jean MOULLIERE,
- Madame Marie CIETERS.

L'élection du deuxième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
 - Nombre de bulletins blancs : 1
 - Nombre de bulletins nuls : 1
 - Nombre de suffrages exprimés : 51
- Majorité absolue : 27

Résultats :

- Monsieur Jean MOULLIERE : 29 voix,
- Madame Marie CIETERS : 22 voix.

Monsieur Jean MOULLIERE a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

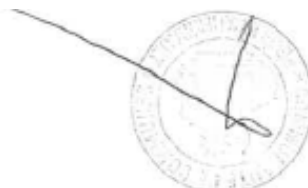
Le secrétaire de séance,

Jean MOULLIERE



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic ROHART



DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT
PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DU 2^{ème}..... VICE-PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Nombre de conseillers présents : 51 + 2 prox

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 31 mars 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1 - Présidence de l'assemblée

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré.....51..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 - Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Jean Moullière
- Josephine Fossart

5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu **vice-Président.**

.....

A défaut, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

6 - Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :
- d. Nombre de votes blancs :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue :

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité relative est élu vice-président :

.....

Signature de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge

Signature des assesseurs.

Signature du Président élu.....

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_072
Objet :	Election du 2ème Vice-Président
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_072-DE-1-1_0.xml	text/xml	969 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_072 _ Election du 2__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	110.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : PV Election du 2__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_072-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	118 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 17h04min33s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 17h04min36s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 17h04min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 17h04min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 17h04min51s	Reçu par le MI le 2026-04-09